COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT
Déposé le : 2016-03-22
No. : CTE-040
Secrétaire : L Cameron

RUTAL

Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière

Joliette, le 16 mars 2016

Monsieur Jacques Daoust
Ministre
Ministère des Transports du Québec
700, boulevard René-Lévesque Est, 29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : Soutien financier récurrent interconnexion régionale (inter-MRC) – région de Lanaudière

Monsieur le Ministre,

Le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL) est l'organisme régional voué à la défense des droits des utilisateurs du transport adapté du territoire lanaudois, par le biais de la promotion, de la représentation et de leur soutien. Grâce à divers lieux de concertation mis en place au fil des ans, nous sommes en constante communication avec nos membres associatifs et individuels, les organismes concernés par le transport adapté dans la région de Lanaudière ainsi que nos partenaires en transport, soit les gestionnaires des services de transport adapté des six (6) municipalités régionales de comté (MRC) et le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL), pour travailler ensemble à l'amélioration et au développement des services de transport adapté.

Suite à votre nomination en tant que ministre des Transports, nous souhaitons vous interpeller, comme nous l'avons fait auprès de vos prédécesseurs, pour demander un soutien financier récurrent permettant la réponse à un besoin criant pour notre région, soit celui de voir se mettre en place une interconnexion régionale permanente en transport adapté (déplacements inter-MRC).

La région de Lanaudière représente une superficie terrestre totale de 12 308 km² et est découpée en six (6) MRC, soit celles de D'Autray, Matawinie, Joliette, Montcalm, L'Assomption et Les Moulins, ayant chacune des réalités différentes. À l'heure actuelle, ce sont quelque 7 000 personnes handicapées admises en vertu d'une

politique gouvernementale qui utilisent l'un des six (6) services de transport adapté du territoire.

Tenant compte que nous avons des MRC rurales, semi-urbaines et urbaines dans la région, il est évident que la répartition des services (hôpitaux, spécialistes, établissements d'enseignement, centres de réadaptation, centres commerciaux, cinémas, théâtres, etc.) est différente. Or, présentement, l'interconnexion régionale en transport adapté (inter-MRC) est inexistante occasionnant un obstacle important à l'accès aux services qui a, sans contredit, une résonance dans plusieurs sphères de la vie des personnes handicapées.

Encore aujourd'hui, en 2016, dans la région de Lanaudière, des personnes handicapées n'ont pas accès aux soins de santé, perdent leur travail ou manquent des opportunités d'emploi. Elles ne peuvent pas avoir accès à des formations, à des activités offertes par leurs associations de personnes handicapées, aux établissements d'enseignement, aux salles de spectacle de leur choix ou ne peuvent pas changer de domicile pour un autre répondant davantage à leurs besoins d'accessibilité. D'autres n'ont pas accès aux centres de réadaptation ou ne peuvent pas aller faire réparer leur aide à la mobilité, lorsqu'un problème surgit. C'est inconcevable!

Au cours des années qui ont suivi l'arrivée, en 2002, du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) (*voir annexe 1)*, une structure unique au Québec qui a reçu la commande politique d'harmoniser les services de transport collectif dans la région de Lanaudière, nous avons assisté à la mise en place de déplacements régionaux en transport régulier, mais aucun développement ne s'est effectué au niveau des déplacements régionaux en transport adapté (inter-MRC).

Projet pilote

En juillet 2012, suite à plusieurs démarches du RUTAL appuyées par de nombreuses demandes des personnes handicapées utilisatrices du transport adapté, d'associations de personnes handicapées et d'organismes concernés par le transport, a été mis en place par le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL), en collaboration avec la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉL), le ministère des Transports du Québec (MTQ), et les six (6) municipalités régionales de comté (MRC), un projet pilote visant à permettre aux personnes handicapées admises au service de transport adapté de se déplacer sur l'ensemble du territoire lanaudois, à raison d'une journée par semaine. Ce projet permettait notamment de briser l'isolement et d'offrir l'accessibilité aux différents services offerts à la population lanaudoise.

Afin de permettre la réalisation du projet, la CRÉL et le MTQ ont chacun investi un montant de 100 000 $, pour une subvention totalisant 200 000 $. Le projet représentait alors une réponse concrète à un besoin criant. Il s'agissait d'un bel exemple de développement des services et d'un partenariat établi entre les six (6) services de transport adapté. Très tôt dans le projet, les utilisateurs de cette

interconnexion régionale, satisfaits de l' « expérience client », tant au niveau du sentiment de sécurité lors des transports que dans la réponse à leurs besoins de déplacement, ont exprimé le souhait de voir augmenter les jours de desserte. Ce dernier n'aura toutefois pas eu le temps d'être exhaussé…

Le projet aura duré 2 ans et demi, soit jusqu'à épuisement du financement. Suite au dépôt du rapport du CRTL (*voir annexe 2*), à la CRÉL et au MTQ, nous pensions que le projet avait été concluant, témoignant clairement de l'intérêt pour un tel service, des besoins de déplacement répondus grâce à cette interconnexion régionale et de l'évolution dans la demande. 6 478 déplacements ont été effectués sur une période de 2 ans et demi, à raison d'une journée par semaine. Bien que le projet ait connu un départ plus lent, puisque nouveau, dès la deuxième année, les déplacements atteignaient le double de ceux effectués l'année précédente (*3 215 déplacements entre juillet 2013 et juin 2014, comparativement à 1 662 déplacements entre juillet 2012 et juin 2013*). Malheureusement, la conjoncture politique a engendré la dissolution de la CRÉL et aucune nouvelle ne nous est parvenue du MTQ concernant une éventuelle pérennité dudit projet.

L'arrêt de l'interconnexion régionale a engendré la colère et l'incompréhension des utilisateurs dont plusieurs plaintes en ce sens ont été acheminées aux différents services de transport adapté du territoire. Le RUTAL a demandé aux services de transport adapté ainsi qu'au CRTL de reprendre le service, mais sans succès. La réponse est toujours la même, c'est-à-dire que les gestionnaires entendent et comprennent les doléances des personnes, mais n'ont pas le financement nécessaire pour offrir l'interconnexion régionale. Ils nous mentionnent toutefois qu'advenant un changement dans le financement du transport adapté par le ministère des Transports du Québec, il leur fera plaisir de répondre à ce besoin.

Notons que pour la région de Lanaudière, la contribution municipale pour les six (6) MRC varie de 19% à 61%, alors que celle du MTQ varie de 24% à 56%. On est loin du 65% que devrait allouer le MTQ, selon le *Programme de subvention au transport adapté*… et que dire de la contribution des municipalités qui ne cesse d'augmenter pour tenter de répondre aux besoins grandissants des utilisateurs, à l'augmentation des admissions en regard du vieillissement de la population et à la hausse de l'achalandage. Ce constat est inquiétant!

Par conséquent, pour une équité territoriale et un droit fondamental pour les personnes handicapées en ce qui a trait à l'accès aux différents services offerts sur le territoire lanaudois, et pour un développement des services en transport adapté répondant aux besoins des personnes handicapées de notre région, comme le dispose la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (*L.R.Q., c. E-20.1*), nous demandons au ministère des Transports du Québec un soutien financier récurrent permettant aux six (6) services de transport adapté d'offrir une interconnexion régionale permanente aux utilisateurs.

Convaincus de l'intérêt que vous portez à ce dossier et de votre compréhension face à l'urgence de remettre en place l'interconnexion régionale dans Lanaudière, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Le président,

Yves Laurin

La directrice,

Natalie Savard

c.c. : Madame Dominique Savoie, Sous-ministre, Ministère des Transports du Québec
Monsieur Martin Breault, Directeur, Direction du transport terrestre des personnes, MTQ
Madame Martine Ouellet, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports
Députés provinciaux, région de Lanaudière
Madame Tanya Grenier, Directrice générale, CRTL
Madame Rosanne Couture, Directrice générale, ARUTAQ

200, rue De Salaberry, Joliette (Québec) J6E 4G1
Téléphone: *450* 755-2221 . Ligne sans frais: 1-866-910-2221 . Télécopieur: *450* 759-8749
Courriel: rutal@cepap.ca . Site Internet: www.rutalanaudiere.com